



COMPTE RENDU – CONSEIL MUNICIPAL

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	9 février 2021
Lieu	Mairie
Session	Sans public
Date de la convocation	4 février 2021

Référence	CM-CR-2021-002
État du document	Validé

Présents	Nicolas VANNEAU Josette HABCHI MARGOLI Ludovic NADEAU Manon MILLES Thierry JOUSSET Carine VANNEAU Laurent DUMONT	Samuel BEAUGER Sylviane BOUCHEREAU Cécile DE SOUSA Laura BEZANNIER Jackie FERRE Delphine GAUTHIER
Pouvoir	Emilien BRETON donne pouvoir à Sylviane BOUCHER Gwenaëlle LESIEUR donne pouvoir à Manon MILLES	
Secrétaire de séance	Ludovic NADEAU	
Début de séance	20h30	
Fin de séance	21h00	

ORDRE du JOUR

- Ouverture de la séance
- Approbation des PV en date du 16 décembre 2020 et du 25 janvier 2021
- Annonces des délégations du maire
- Budget 2021 : demandes de subventions
- Informations diverses
- Questions orales
- Clôture de séance

01. Ouverture de séance

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne les pouvoirs qu'il a en sa possession : Emilie BRETON donne pouvoir à Christiane BOUCHEREAU, Gwenaëlle LESIEUR donne pouvoir à Manon MILLES.

13 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Ludovic NADEAU accepte le poste.

02. Approbation des procès-verbaux du 16 décembre 2020 et du 25 janvier 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil, les procès-verbaux des :
- 16 décembre 2020
- 25 janvier 2021

Après débat, les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

03. Annonces des délégations prises par le Maire

Décision 2021-04

Signature en date du 29 janvier 2021, de la proposition du 14 octobre 2020 avec Technique Peinture, pour des travaux de rénovation de peinture intérieure à la mairie d'un montant de 5 336.06€HT soit 6 403.27€TTC.

Décision 2021-05

Signature en date du 5 février 2021, de la proposition du 8 janvier 2021 avec l'Imprimerie CHAUVEAU, pour la réalisation du bulletin municipal (1 000 exemplaires) d'un montant de 1 780€HT soit 2 136.00€TTC.

04. Budget 2021 : demande de subvention

PLATEFORME APPORT VOLONTAIRE

Coût du projet Travaux : 9 027.75€HT TTC 10 833.30€

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

	%	€
FDI-URBANISME CADRE DE VIE-EQUIPEMENTS PUBLICS	30	2 708€
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	35	3 159€
AUTO FINANCEMENT		3 160.75€
TOTAL		9 027.75€

⊗ Remarque de Laura BEZANNIER : l'ensemble des aides publiques ne doit pas dépasser 60% du montant de l'opération.

⊗ Remarque de Jackie FERRE : l'emplacement qui a été prévu pour cette installation en zone Ux du PLU, n'est pas possible.

⊗ Réponse de Monsieur le Maire : le PLU sera consulté afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 3 abstentions Laura BEZANNIER, Jackie FERRE, Delphine GAUTHIER, autorise le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI 2021 du conseil départemental et du fonds de concours de Chartres Métropole.

RENOVATION SANITAIRES ECOLES

Coût du projet Travaux :

- remplacement wc école 3 287.20€HT

- dépose radiateurs école 877.40€HT

- HT 4 164.60€

TTC 4 997.52€

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

	%	€
FDI-RENOVATION EQUIPEMENTS BATIMENTS PUBLICS SCOLAIRES	30	1 249€
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	35	1 457€
AUTO FINANCEMENT		1 458.60€
TOTAL		4 164.60€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 3 abstentions Laura BEZANNIER, Jackie FERRE, Delphine GAUTHIER, autorise le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI 2021 du conseil départemental et du fonds de concours de Chartres Métropole.

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

REFECTIONS DIVERSES DANS LA COMMUNE

Coût du projet Travaux :

- Ecole – création d'une allée	2 935.08€HT	
- Rue des Muids	<u>5 558.06€HT</u>	
- HT	8 493.14€	TTC 10 191.77€

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

	%	€
FDI – Voirie sécurité-Travaux de voirie	30	2 548€
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	35	2 972€
AUTO FINANCEMENT		2 973.14€
TOTAL		8 493.14€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 3 abstentions Laura BEZANNIER, Jackie FERRE, Delphine GAUTHIER, autorise le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI 2021 du conseil départemental et du fonds de concours de Chartres Métropole.

AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE

Coût du projet Travaux :	- Agorespace 250 tout acier	46 656€HT
	- Options	
	- mini but brésilien	2 130.00€HT
	- kit basket	1 017.00€HT
	- réalisation plateforme	19 710.00€HT
	- Synelva	2 451.76€HT
	- Evacuation gravats	<u>21 539.10€HT</u>
	- HT	93 503.86€
	- TTC.....	112 204.63€TTC

MONTAGE FINANCIER ENVISAGE

	%	€
FDI – CREATION RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS – EQUIPEMENTS SPORTIFS	30	28 051€
DETR	20	18 700€
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	25	23 375€
AUTO FINANCEMENT		23 377.86€
TOTAL		93 503.86€

⊗Remarque de Jackie FERRE : il faut penser à l'agrandissement du cimetière et prévoir une bande de réserve à hauteur de 20% de la surface actuelle du cimetière

⊗Réponse de Monsieur le Maire : le Cabinet Gilson sera consulté pour vérifier les implantations présentées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 3 abstentions Laura BEZANNIER, Jackie FERRE, Delphine GAUTHIER, autorise le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI 2021 du conseil départemental, du fonds de concours de Chartres Métropole et de la DETR.

05. Informations diverses

⊗ Avancée des travaux de restauration du tableau du christ en croix : la restauration du cadre est terminée, celle de la toile est en cours. Le retour du tableau est prévu pour fin mars.

⊗ Retour dalle funéraire : Monsieur ROLLAND, en charge de la restauration, prépare le chantier le jeudi 11 février pour une réinstallation le vendredi 12 février.

⊗ Fuite toiture Eglise : le Maire projette des photos qui ont été réalisées grâce à un drone. Il est constaté de nombreuses fissures. Les travaux sur les arêtières de la nef s'élèvent à 4 474.95€HT et les travaux sur le clocher à 2 534.50€HT. A cela s'ajoutent la sécurité et travaux préparatoires de 4 835.37€.

⊗ Remarque de Jackie FERRE : en son temps il avait été envisagé de déposer le clocher. La problématique était le lieu pour stocker le clocher. Piste de réflexion.

06. Questions orales

⊗ Question de Laura BEZANNIER : sur quelles bases sont prévues les mises à disposition des personnels entre Theuville et Prunay-le-Gillon (convention de mise à disposition) ?

⊗ Réponse de Monsieur le Maire : Elle a été faite en accord entre le maire de Prunay le Gillon et le maire de Theuville. Cette mise à disposition est seulement pendant les vacances scolaires, car le prestataire ne veut pas livrer Theuville pendant cette période. Un agent de Prunay le Gillon livre la 1^{ère} semaine et un agent de Theuville livre la 2^{ème} semaine. Le Maire précise qu'une convention de mise à disposition va être rédigée.

⊗ Question de Laura BEZANNIER : combien de colis « festifs » destinés aux Seniors ont été distribués le 16 décembre 2020 ? Combien n'ont pu être distribués ? Que sont-ils devenus ?

⊗ Réponse de Monsieur le Maire : sur les 140 colis commandés 126 ont été distribués. Entre la commande et la livraison certaines personnes sont soit parties de Prunay le Gillon, soit décédées. 8 ont été offerts au personnel. Il en reste 6. Une réflexion commune sera faite sur le sort de ces 6 colis.

⊗ Question de Laura BEZANNIER : nous apprenons sur le site de la commune et le compte Facebook qu'un Tournoi FIFA 20 sera organisé au Préau le 23 février 2021 de 14h à 17h. Cet événement pourra accueillir combien de personnes ? Quelles mesures sanitaires seront mises en place ?

⊗ Réponse de Monsieur le Maire : cette manifestation est organisée et encadrée par la bibliothèque départementale d'Eure et Loir avec un protocole sanitaire. 8 personnes maximum pourront s'inscrire. La jauge sera donc de 8 participants et 1 animateur.

⊗ Question de Laura BEZANNIER : combien ont coûté les réparations des avaloirs de chaussée pour eaux pluviales (Crossay) ?

⊗ Réponse de Monsieur le Maire : tout a été pris en charge par Chartres Métropole, compétent pour les eaux pluviales. Aucun coût pour la commune. L'agent communal a simplement installé des poteaux.

07. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00